

Ajaccio, le 3 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide bovine Corse 2023 : le bolus pour un cheptel éligible

L'aide bovine Corse en 2023 :

Dans le cadre des objectifs européens de la nouvelle PAC, le plan stratégique national vise à favoriser le développement d'un secteur agricole innovant, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire.

Afin d'encourager les éleveurs corses engagés dans cette démarche par le développement technico-économique et sanitaire de leur troupeau, la réglementation relative à l'identification des bovins et aux critères d'éligibilité à l'aide bovine a évolué.

Un animal éligible est un animal bolussé :

Pour la campagne PAC 2023, la présence d'un bolus intraruminal est devenue un critère d'éligibilité obligatoire pour l'aide couplée bovine en Corse. En effet, les bovins éligibles pris en compte pour le calcul de l'aide sont les animaux bolussés maintenus sur l'exploitation du 15 octobre 2023 au 15 avril 2024 et ayant 16 mois ou plus à cette date. Un contrôle administratif exhaustif sur l'ensemble des demandeurs d'aide sera effectué par les directions départementales des territoires. Des contrôles sur place intervenant pendant la période de référence des bovins, du 15 octobre 2023 au 15 avril 2024, seront également réalisés.

Il importe donc que tous les animaux qui peuvent l'être soient bolussés.

Une campagne de pose de bolus financée par l'État :

Une campagne de pose de bolus auprès des éleveurs a été organisée et financée par l'État depuis janvier 2023. Tous les éleveurs bovins corses ont ainsi été contactés par les équipes de pose de la DRAAF de Corse. À ce jour 22 000 bovins ont déjà été bolussés et la campagne de pose est toujours en cours.

Comment faire bolusser son cheptel ? :

Alors que la période de référence pour l'aide bovine approche, les éleveurs souhaitant un nouveau ou un premier passage pour des bovins n'ayant pu être bolussés à ce jour sont invités à contacter, dans les meilleurs délais, les coordonnateurs bolus pour prise de rendez-vous :

Pour la Haute-Corse : 06 65 82 21 70

Pour la Corse-du-Sud : 06 65 82 21 69

Plus d'informations sur la nouvelle réglementation et à la pose du bolus sur le site internet de la DRAAF de Corse : <https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>